



Comment on fait passer un loup pour une grand mère ou comment mettre du rouge à lèvres à un cochon Ne nous laissons pas abuser !

C'est ce que la Commission Européenne essaie de faire en transformant le loup-ISDS (Mécanisme d'Arbitrage privé prévu dans TAFTA qui donne tout pouvoir aux multinationales contre l'intérêt des populations) en grand-mère-ICS (Système judiciaire sur l'Investissement) derrière laquelle se cache le loup !

Cette version, relookée pour mieux tromper et faire passer le CETA, est aussi dangereuse que la première pour la démocratie, les politiques d'intérêt général et même pour les contribuables.

7 raisons clefs pour combattre l'ICS et les privilèges aux multinationales (à transmettre à nos députés)

Raison 1:

L'ICS permettrait à des milliers d'entreprises étrangères de poursuivre en justice les gouvernements pour des mesures de protection de la santé, des travailleurs, de l'environnement et autres intérêts publics qu'elles jugeraient nuisibles à leurs profits.

Raison 2

Avec l'ICS des milliards issus des ressources publiques pourraient être dépensés pour indemniser les grandes entreprises y compris pour la perte de bénéfices futurs espérés ce qui augmenterait la dette, l'austérité et les impôts.

Raison 3

Ces menaces de poursuites seraient un moyen d'intimider les décideurs politiques dans la mise en place de politiques visant la justice sociale et la transition écologique.

D'autant plus qu'un autre dispositif: **La coopération réglementaire** devrait dissuader toute tentative d'entrave au pouvoir privé.

Raison 4

Les privilèges accordés aux investisseurs étrangers ne s'accompagnent d'aucune contre partie ni d'aucune réciprocité. Les citoyens tout comme les collectivités locales et l'Etat ne pourront pas porter plainte devant l'ICS en cas d'atteintes graves aux intérêts des populations, ce qui est totalement discriminatoire. C'est un déni de justice !

Raison 5

L'ICS n'est pas une cour de justice mais un tribunal arbitral privé qui ne garantit pas l'indépendance des juges choisis dans le même panel que les juges arbitraux. Aucune sanction n'est prévue en cas de conflits d'intérêt, inévitables dans la mesure où ces soit disant magistrats indépendants peuvent continuer à pratiquer leurs fonctions d'avocats d'affaires au service des multinationales.

Raison 6

L'ICS est une atteinte à la démocratie car ses jugements ne tiennent pas compte des lois des États ni des conventions internationales. De plus avec ce type de traité il sera quasiment impossible de revenir en arrière de même pour toute mesure de libéralisation. Tout retour au public est interdit.

Il faut absolument empêcher ces accords qui rétablissent des privilèges et tuent la justice démocratique



Collectif Stop TAF TA /CETA Aix -Salon -Gardanne :
stoptafta.aix.salon.gardanne@gmail.com